

de la vérité, on ne peut se dissimuler qu'il faut de plus employer des moyens illicites & soustraire une semblable correspondance avec Rome aux yeux du Souverain ? Peut-on, sans une sorte de combat intérieur, prendre sur foi de troubler la bonne & entière intelligence, pour nous servir des expressions mêmes de nos Libertés (*Libertés de l'Eglise Gallicane, Article LXX XIII*) qui doit toujours regner entre Notre St. Pere le Pape & le Roi, lequel pour très-justes causes & très-grands mérites, a emporté sur tous les autres le titre de Très-Chrétien & premier Fils & Protecteur de l'Eglise ?

Mr. l'Evêque de Sarlat, moins timide, n'a pas senti toutes ces délicatesses ; il a écrit au Pape jusqu'à quatre Lettres ; il n'a pas craint d'outrer les hyperboles ; il a voulu se distinguer entre ses Collegues ; il est le seul d'entre-eux qui s'est étendu sur les prétendues calamités de l'Eglise de France, *ipse sigillatim prolixâ oratione vestrarum Ecclesiarum arumnas exposuisti* : il a ramassé à pleines mains, *plenâ manu*, les dogmes de ceux qu'il appelle *Jansénistes*, les prestiges impies & les crimes infâmes de ceux qu'il appelle Convulsionnaires & Fanatiques : il a même été jusqu'à insinuer assez clairement au Pape qu'on accuse en quelque sorte de mollesse la conduite qu'il tient dans ces tems d'orage & de trouble. *NOSTRAM in hac perturbatione temporum agendi orationem, non obscure nobis innuis, mollitie quodammodo insinuari.* Voilà ce qu'on appelle peindre les hommes & rendre les faits avec des couleurs que ce Prélat n'a certainement empruntées ni de la charité ni de la vérité ; c'est, selon le Bref, le précis de la troisième Lettre qu'il a écrite au Pape.

La seconde des Lettres de Mr. de Sarlat paroît être un long Commentaire de la Lettre encyclique de Benoît XIV, où, détournant les principes posés par ce grand Pontife, il en conclut que quiconque refuse notoirement de se soumettre à la Bulle *Unigenitus*, doit être privé des Sacremens de l'Eglise : *Præclare tandem conclusis, in eâ, quicumque notoriè Constitutioni Unigenitus refragentur, Sacramentis Ecclesiæ indignos pronuntiari.* Ac propterea, ajoute le Bref, en se servant des propres termes de Mr. de Sarlat, (*quæ tuæ sunt verba*) *Epistolam Benedicti XIV. in se consideratam,*